

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

1 – Présentation de l'entreprise

MAISON MUSUBI SASU, au capital social de 1 000€ dont le siège social est situé au 5 rue Hector Berlioz, 95360 Montmagny, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise sous le numéro SIRET 930 296 306 00010 et représentée par Leïla PEPPUY en qualité de directeur général, ci-après dénommée ci-après dénommée « le Prestataire »,

E-mail : contact@maison-musubi.com

Téléphone : 07 56 96 48 11

2 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire fournit au Client un programme d'accompagnement et de prestations de bien-être organisé au Maroc, à Dakhla.

La prestation du Prestataire porte exclusivement sur les prestations de bien-être décrites aux présentes CGV.

Le Prestataire n'agit pas en qualité d'agence de voyages et ne vend ni ne facture au Client les prestations d'hébergement, de transport aérien ou les prestations touristiques réalisées par des prestataires tiers.

3 – Description de la prestation

Le programme d'accompagnement pendant la période du 10/11/2026 au 16/11/2026 comprend notamment :

- 6 séances et ateliers bien-être de 2h30 ; (ces séances ne comprennent pas d'actes médicaux ou de soins de santé) ;
- Un accompagnement collectif quotidien (méditations, relaxations, sorties nature).

Le programme précis remis au Client avant le séjour fait partie intégrante du présent CGV.

Les prestations sont réalisées au Maroc, à Dakhla, pendant une durée de 7 jours.

4 – Prestations exclues

Ne sont pas compris dans le prix de la présente prestation :

le transport aérien ;

l'hébergement ;

les repas ;

les transferts aéroport ;

les excursions et activités touristiques réalisées par des prestataires tiers ;

les assurances de voyage ;
toute prestation qui n'est pas expressément mentionnée dans l'article 2.
Le Client reconnaît que ces prestations font l'objet de relations contractuelles distinctes avec les prestataires concernés.
Lorsque le Client réserve directement son hébergement auprès de l'établissement concerné, le contrat d'hébergement est conclu directement entre le Client et cet établissement.

5 – Prix

Le prix de la prestation de services bien-être est fixé à :
600 € TTC par personne.
Le prix indiqué dans les présentes CGV ne comprend aucune prestation d'hébergement, de transport ou de voyage.

6 – Modalités de paiement

Le paiement est effectué selon les modalités suivantes :
acompte à la réservation : 390 € ;
solde : 210 €, au plus tard le 13/10/2026.
Le paiement sera effectué par virement bancaire sur le compte bancaire dont les coordonnées (RIB) sont indiquées ci-dessous :
Titulaire du compte : MAISON MUSUBI
Banque : CCM Enghien les Bains
Code IBAN : FR76 1027 8060 6200 0210 1110 234
Code BIC / SWIFT : CMCIFR2A
Toute somme versée donne lieu à l'émission d'un justificatif ou d'une facture conformément aux règles applicables.

7 – Hébergement et prestations fournies par des partenaires

ROLE DU PRESTATAIRE ET INTERVENTION DE PARTENAIRES

Dans le cadre du programme de prestations bien-être, le Prestataire peut recommander, faciliter ou organiser la mise en relation des participants avec un établissement hôtelier ou tout autre prestataire partenaire, pour des raisons pratiques liées à l'organisation du séjour.

Sauf stipulation contraire expresse, le Prestataire intervient exclusivement en qualité de prestataire de services de bien-être et ne fournit pas lui-même les prestations d'hébergement, de restauration, de transport ou autres prestations relevant de l'activité de prestataires tiers.

L'hébergement et les autres prestations fournies par un partenaire sont exécutés sous la responsabilité de ce dernier, qui demeure seul responsable de la disponibilité, de la qualité et de la bonne exécution de ses propres prestations.

Le fait que le Prestataire recommande, coordonne ou facilite la relation avec un établissement hôtelier ou un autre prestataire partenaire ne signifie pas, à lui seul, que le Prestataire devient le fournisseur ou l'exploitant des prestations concernées.

INDISPONIBILITE OU MODIFICATION DE L'HEBERGEMENT

En cas d'indisponibilité de l'établissement hôtelier initialement prévu, le Prestataire en informera les participants concernés dans les meilleurs délais dès qu'il aura connaissance de cette situation.

Lorsque cela est possible, le Prestataire pourra proposer une solution d'hébergement alternative présentant des caractéristiques et un niveau de confort aussi proches que possible de ceux initialement prévus.

Lorsque la solution alternative entraîne un coût supplémentaire, le Prestataire s'efforcera, dans la mesure du possible, de rechercher une solution permettant de limiter ou d'éviter ce surcoût.

Si aucune solution alternative raisonnable ne peut être proposée, le Prestataire pourra adapter le programme du séjour afin de permettre, dans la mesure du possible, le maintien des prestations de bien-être prévues.

Lorsque l'indisponibilité de l'hébergement empêche la réalisation d'une prestation de bien-être qui ne peut raisonnablement être maintenue ou adaptée, les sommes correspondant aux prestations de bien-être non réalisées seront remboursées au participant.

RESPONSABILITE RELATIVE AUX PRESTATIONS DES PARTENAIRES

Le Prestataire demeure responsable des seules prestations de bien-être qu'il fournit directement.

L'établissement hôtelier et les autres prestataires partenaires demeurent responsables des prestations qu'ils fournissent directement aux participants, conformément aux conditions contractuelles qui leur sont propres.

Toute réclamation portant exclusivement sur l'hébergement, la restauration ou une autre prestation directement fournie par un partenaire devra être adressée au prestataire concerné, sans préjudice des droits dont le participant pourrait disposer à l'encontre du Prestataire au titre des prestations de bien-être que celui-ci fournit directement.

Lorsque le Prestataire a connaissance d'une difficulté affectant une prestation fournie par un partenaire, il s'efforcera, dans la mesure du possible, d'assister le participant dans ses démarches auprès du prestataire concerné.

CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES ET FORCE MAJEURE

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable d'un manquement à ses obligations lorsqu'il résulte d'un événement imprévisible, irrésistible et extérieur empêchant l'exécution de ses obligations, sous réserve des dispositions impératives du droit applicable.

Le Prestataire informera les participants dans les meilleurs délais de la survenance d'un tel événement et mettra en œuvre, dans la mesure raisonnablement possible, les mesures permettant d'en limiter les conséquences.

Lorsque des circonstances exceptionnelles affectent l'organisation du séjour ou rendent impossible ou excessivement difficile la réalisation d'une ou plusieurs prestations de bien-être, le Prestataire pourra proposer toute adaptation raisonnable du programme, notamment une modification du lieu, des horaires ou des modalités pratiques des prestations, tout en préservant autant que possible leur nature, leur durée et leur qualité.

Lorsque l'exécution d'une prestation de bien-être devient définitivement impossible, les sommes correspondant à la prestation non réalisée seront remboursées au participant, sous réserve des dispositions impératives applicables.

8 – Annulation par le Client

En cas d'annulation par le Client, les conditions suivantes s'appliquent :
annulation jusqu'à 30 jours avant le début de la prestation : L'acompte versé est intégralement restitué au client ;
annulation entre 15 et 30 jours avant le début de la prestation : L'acompte versé reste définitivement acquis au prestataire à titre d'indemnité forfaitaire et ne sera pas remboursé ;

annulation moins de 15 jours avant le début de la prestation : L'acompte est conservé par le prestataire, et le solde restant de la prestation 210€ devient immédiatement exigible et sera facturé au client.

Ces conditions ne concernent que les prestations facturées par le Prestataire. Les conditions d'annulation applicables à l'hôtel, aux billets d'avion ou aux activités réservées directement auprès de tiers relèvent exclusivement des contrats conclus entre le Client et ces prestataires.

9 – Annulation ou modification par le Prestataire

En cas d'impossibilité de réaliser la prestation pour un motif indépendant de la volonté du Prestataire, celui-ci informera le Client dans les meilleurs délais. Les conditions de remboursement ou de report seront alors déterminées en fonction de la situation et des sommes effectivement versées au titre de la prestation de bien-être.

Le présent article ne concerne pas les prestations fournies directement par des prestataires tiers.

10 – Droit de rétractation

Lorsque le contrat est conclu à distance ou hors établissement, le Client bénéficie, lorsqu'il est applicable, d'un délai légal de rétractation de 14 jours. Lorsque le Client demande expressément que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration de ce délai, les règles légales relatives à l'exécution anticipée de la prestation et à la rétractation s'appliquent.

Lorsque la prestation a été entièrement exécutée avant l'expiration du délai de rétractation, à la demande expresse du Client et après reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit de rétractation, le droit de rétractation ne peut plus être exercé dans les conditions prévues par la loi.

Conformément aux dispositions applicables aux contrats conclus à distance, le Participant consommateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier sa décision ni à supporter de pénalités.

Lorsque le délai de rétractation expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant, conformément aux dispositions légales applicables.

Le Participant peut exercer son droit de rétractation en adressant au Prestataire, avant l'expiration du délai applicable, une déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa décision de se rétracter, notamment par courrier électronique à l'adresse indiquée dans les présentes Conditions Générales de

Vente. Il peut également utiliser le formulaire de rétractation figurant en annexe.

DEMANDE DE COMMENCEMENT ANTICIPÉ DE LA PRESTATION

Le Participant qui souhaite que le programme commence avant l'expiration du délai légal de rétractation doit en faire la demande expresse lors de son inscription.

Dans ce cas, le Participant reconnaît que, s'il exerce son droit de rétractation alors que l'exécution du programme a commencé à sa demande expresse, il pourra être tenu au paiement d'un montant proportionnel aux prestations effectivement fournies jusqu'à la date à laquelle le Prestataire est informé de sa décision de se rétracter, conformément aux dispositions légales applicables.

Le montant éventuellement dû est calculé en proportion du prix total du programme, soit 600 euros, au regard de la partie du programme effectivement exécutée.

Si la demande expresse de commencement anticipé n'a pas été recueillie conformément aux exigences légales, aucune somme ne pourra être réclamée au Participant au titre de l'exécution commencée avant l'expiration du délai de rétractation.

Lorsque l'intégralité de la prestation a été exécutée avant l'expiration du délai de rétractation à la demande expresse du Participant et après que celui-ci a reconnu expressément qu'il perdrait son droit de rétractation une fois la prestation pleinement exécutée, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé dans les conditions prévues par la loi.

EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Pour exercer son droit de rétractation, le Participant peut adresser sa demande par email à :

contact@maison-musubi.com

La demande doit permettre d'identifier le Participant et le contrat concerné.

Le Prestataire accusera réception de la demande de rétractation sur un support durable.

Lorsque le droit de rétractation est valablement exercé, le Prestataire procédera au remboursement des sommes dues dans les conditions et délais prévus par la réglementation applicable.

11 – Responsabilité

Le Prestataire est responsable de la bonne exécution des prestations de bien-être qu'il fournit dans le cadre du contrat conclu suite à la validation des CGV. Le Prestataire n'est pas responsable des prestations fournies directement par des tiers avec lesquels le Client a contracté séparément, notamment l'hôtel, la compagnie aérienne, les transporteurs ou les prestataires d'activités touristiques.

Le Prestataire ne garantit pas les conditions d'exécution, d'annulation, de modification ou de remboursement des prestations réservées directement auprès de ces tiers.

12 – Santé et contre-indications

Le Client s'engage à informer le Prestataire, avant le début des prestations, de toute information pertinente pouvant avoir une incidence sur sa participation aux activités proposées.

Les prestations proposées ont une finalité de bien-être et ne constituent pas des actes médicaux, ne remplacent pas un suivi médical et ne constituent pas un diagnostic ou un traitement médical.

Le Prestataire se réserve le droit de déconseiller ou d'interrompre une activité lorsqu'il estime que la sécurité du Client peut être compromise.

13 – Assurance

Le Prestataire déclare disposer d'une assurance professionnelle couvrant son activité, dans les limites et conditions prévues par son contrat d'assurance.

Le Client est invité à souscrire personnellement une assurance voyage couvrant notamment les frais médicaux, l'annulation, l'assistance et le rapatriement.

14 – Données personnelles

Les données personnelles communiquées par le Client sont utilisées uniquement pour la gestion de la relation contractuelle, l'organisation des prestations et, lorsque cela est applicable, les obligations administratives et comptables du Prestataire.

Le Client dispose des droits prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Pour toute question relative à ses données personnelles, le Client peut contacter :

contact@maison-musubi.com

Leïla Peppuy : 07 56 96 48 11

15 – Réclamations et médiation

Toute réclamation doit être adressée en priorité au Prestataire à l'adresse suivante : contact@maison-musubi.com

MAISON MUSUBI

5 rue Hector Berlioz

95360 Montmagny

Conformément à la réglementation applicable, le Client consommateur peut, après avoir préalablement adressé une réclamation écrite au Prestataire et en l'absence de résolution amiable, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève le Prestataire :

MEDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT/MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS

IMMEUBLE L'HORIZON – ESPLANADE DE FRANCE

3, RUE J. CONSTANT MILLERET – 42000 SAINT-ÉTIENNE

<https://www.medconsodev.eu>

16 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français, sous réserve des dispositions impératives éventuellement applicables.

Tout litige fera d'abord l'objet d'une tentative de règlement amiable.

À défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social du praticien.

Fait à Montmagny, le 01/09/2026



ANNEXE 1 – FORMULAIRE TYPE DE RETRACTATION

À l'attention de :

MAISON MUSUBI
5 RUE Hector Berlioz
95360 Montmagny

contact@maison-musubi.com

Je vous notifie par la présente ma décision de me rétracter du contrat portant sur l'achat du programme d'accompagnement et de prestations de bien-être suivant :

Programme : PROGRAMME DE PRESTATIONS BIEN-ETRE

Date de conclusion du contrat : [DATE]

Montant payé : 600 €

Nom du Participant : [NOM ET PRÉNOM]

Adresse du Participant : [ADRESSE]

Date : [DATE]

Signature du Participant, uniquement en cas de notification sur papier :

[Signature]

ANNEXE 2 – PROGRAMME DE PRESTATIONS BIEN- ÊTRE

Séjour d'accompagnement, de découverte et de reconnexion au Maroc

1. Présentation du programme

Dans le cadre de ce séjour de 7 jours au Maroc, les participants bénéficient d'un programme d'accompagnement axé sur le bien-être, la détente, la découverte de pratiques corporelles et de techniques traditionnelles de relaxation, ainsi que sur la découverte de l'environnement naturel et culturel local.

Le programme associe des pratiques quotidiennes de mobilisation corporelle et de relaxation, des ateliers collectifs de découverte, ainsi que des sorties permettant de favoriser la détente et la reconnexion avec la nature.

Les prestations proposées sont dispensées dans une démarche de bien-être, de prévention et de découverte. Elles ne constituent pas des actes médicaux, des consultations médicales, des diagnostics ou des traitements destinés à prévenir ou soigner une maladie.

Le programme est susceptible d'être adapté en fonction des conditions météorologiques, des contraintes locales, de la disponibilité des intervenants et des impératifs de sécurité.

2. Prestations bien-être incluses

A. Étirements des méridiens – pratique quotidienne

Une séance quotidienne consacrée aux étirements et à la mobilisation douce du corps, inspirée notamment des approches traditionnelles asiatiques relatives aux méridiens énergétiques.

La séance comprend des mouvements progressifs, des étirements doux, des exercices de respiration et des temps de relaxation.

Objectifs de la séance :

- favoriser la mobilité et la souplesse corporelle ;
- favoriser la détente ;
- prendre conscience des sensations corporelles ;
- accompagner le participant dans une routine quotidienne de mouvement et de relaxation.

La pratique est adaptée aux possibilités physiques de chaque participant.

Fréquence : 1 séance par jour pendant le séjour.

B. Cardio-méditation – 2 séances

Deux séances de cardio-méditation sont proposées au cours du séjour.

Cette pratique associe une activité physique d'intensité adaptée à des exercices de respiration, de concentration, de recentrage et de relaxation.

Les séances sont proposées dans un cadre collectif et progressif, avec une adaptation de l'intensité en fonction des capacités de chacun.

Nombre de séances : 2 pendant le séjour.

C. Atelier de découverte de la réflexologie plantaire

Atelier collectif consacré à la découverte de la réflexologie plantaire et à certaines techniques simples d'automassage des pieds.

L'atelier permet notamment d'aborder :

- les principes généraux de la réflexologie plantaire ;
- la découverte de différentes zones réflexes ;
- les techniques de pression et d'automassage ;
- les précautions générales d'utilisation ;
- la mise en pratique guidée.

Cet atelier constitue une activité de découverte et de bien-être et ne constitue pas un acte médical ou thérapeutique.

D. Atelier de découverte de la réflexologie faciale

Atelier collectif consacré à la découverte de techniques de massage et d'automassage du visage inspirées notamment de pratiques traditionnelles asiatiques.

L'atelier comprend :

- une présentation générale de la pratique ;

la découverte de gestes et techniques d'automassage ;
des exercices pratiques guidés ;
des conseils concernant la réalisation des gestes dans un cadre de détente et de bien-être.

La pratique est réalisée dans le respect du confort de chaque participant.

E. Atelier de diététique chinoise et vietnamienne

Atelier de découverte consacré à certaines traditions alimentaires chinoises et vietnamiennes et à leur approche du bien-être.

L'atelier aborde notamment :

les principes généraux de ces traditions alimentaires ;
la place des aliments dans les habitudes quotidiennes ;
les associations et modes de préparation ;
la découverte de certains ingrédients traditionnellement utilisés ;
des exemples de pratiques alimentaires traditionnelles.

Cet atelier constitue une activité d'information et de découverte culturelle et alimentaire.

Les informations communiquées ne constituent pas des recommandations médicales ou nutritionnelles individualisées et ne se substituent pas aux conseils d'un professionnel de santé.

F. Atelier « Vertus et modes d'utilisation des produits naturels »

Atelier de découverte consacré à une sélection de produits naturels pouvant être utilisés dans une démarche de bien-être et de soins quotidiens.

Selon les produits présentés, l'atelier peut notamment porter sur :

leur origine et leurs caractéristiques ;
leurs usages traditionnels ;
leurs différents modes d'utilisation ;
les précautions d'emploi ;
les conditions de conservation ;
les modalités d'utilisation dans le cadre du bien-être.

Les produits présentés sont sélectionnés par l'organisateur.

Les informations communiquées portent sur les usages de bien-être et les usages traditionnels des produits. Elles ne constituent pas une prescription médicale et aucun produit n'est présenté comme destiné à diagnostiquer, prévenir ou traiter une maladie.

3. Sorties et découvertes nature

Le séjour comprend également plusieurs sorties destinées à favoriser la découverte de l'environnement naturel marocain et des espaces préservés.

Selon le programme et les conditions locales, les participants pourront notamment découvrir :

L'océan

Sortie découverte dans un environnement littoral permettant de profiter du cadre naturel, de pratiquer la marche et de bénéficier d'un temps de détente et de reconnexion avec la nature.

Le désert

Découverte d'un environnement désertique et de ses paysages, dans le respect des espaces naturels et des populations locales.

La lagune

Sortie de découverte d'un espace lagunaire et de son écosystème, avec une sensibilisation à la préservation de la biodiversité.

La source thermale

Découverte d'une source d'eau chaude naturelle et jaillissante située en plein désert.

Sites écologiques et responsables

Le programme privilégie la découverte de sites, initiatives ou structures engagés dans une démarche de protection de l'environnement, de valorisation des ressources locales et/ou de développement responsable.

Ces visites ont notamment pour objectif de sensibiliser les participants à :

la préservation des espaces naturels ;
la biodiversité ;
la réduction de l'impact environnemental ;
la valorisation des ressources locales ;
les initiatives responsables et durables.

4. Organisation du programme

Le programme est réparti sur les 7 jours du séjour afin d'alterner :

pratiques quotidiennes de bien-être ;
ateliers collectifs ;
temps de repos et de récupération ;
sorties et découvertes naturelles ;
temps libres.

L'ordre et les horaires des différentes activités peuvent être modifiés par l'organisateur lorsque cela est nécessaire, notamment en raison des conditions météorologiques, des contraintes de sécurité, des conditions d'accès aux sites, de la disponibilité des intervenants ou de circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur.

Toute modification a pour objectif, dans la mesure du possible, de maintenir un programme de prestations de nature et de qualité équivalentes.

5. Conditions de participation aux activités

Les activités sont proposées dans un cadre collectif et de bien-être.

Chaque participant demeure responsable de sa participation aux activités et doit tenir compte de ses propres capacités physiques.

Le participant s'engage à informer l'organisateur, avant le début des activités, de toute situation ou restriction particulière susceptible d'avoir une incidence sur sa participation.

L'organisateur se réserve la possibilité de recommander à un participant de ne pas participer à une activité lorsque les conditions de sécurité ou les capacités physiques apparentes du participant le justifient.

Pour les activités physiques, aquatiques, les sorties nature et les activités en environnement naturel, les consignes de sécurité communiquées par l'organisateur ou les intervenants doivent être respectées.

6. Nature des prestations

Les prestations proposées dans le cadre du séjour sont des prestations d'accompagnement, de découverte, de relaxation, de mouvement et de bien-être.

Elles ne constituent pas :

- des consultations médicales ;
- des actes de diagnostic ;
- des traitements médicaux ;
- des actes de kinésithérapie ;
- des prescriptions médicales ;
- des consultations nutritionnelles médicalisées.

Les ateliers de réflexologie, de diététique traditionnelle et de découverte des produits naturels sont proposés exclusivement dans une démarche de découverte et de bien-être.

En cas de problème de santé, de traitement médical, de grossesse, de limitation physique ou de doute concernant la possibilité de participer à une activité, le participant doit préalablement solliciter l'avis d'un professionnel de santé qualifié.

7. Prestations comprises dans le programme

Le prix du séjour comprend les prestations de bien-être et activités mentionnées dans le programme, notamment :

- les étirements des méridiens quotidiens ;
- les 2 séances de cardio-méditation ;
- l'atelier de découverte de la réflexologie plantaire ;
- l'atelier de découverte de la réflexologie faciale ;
- l'atelier de découverte de la diététique chinoise et vietnamienne ;
- l'atelier de découverte des vertus et modes d'utilisation d'une sélection de produits naturels ;
- les sorties et découvertes nature prévues au programme ;

les découvertes de l'océan, du désert, de la lagune, de la source thermique et des sites écologiques et responsables selon le programme effectivement communiqué au participant.

Les modalités précises, horaires et lieux de réalisation sont communiqués aux participants avant ou au début du séjour.

Toute prestation non expressément mentionnée comme comprise dans le programme est considérée comme non incluse.

8. Adaptation du programme

Pour des raisons liées à la sécurité, aux conditions météorologiques, aux conditions d'accès, à la protection des sites naturels, à des contraintes locales ou à tout autre événement indépendant de la volonté de l'organisateur, certaines activités peuvent être modifiées, déplacées ou remplacées.

L'organisateur s'efforce de proposer, lorsque cela est possible, une activité ou une prestation de nature comparable.

Les sorties dans les milieux naturels, notamment en bord de mer, dans le désert, autour des lagunes ou des sources chaudes, sont soumises aux conditions locales et aux règles de sécurité applicables.

9. Esprit du séjour

Le séjour est conçu comme une expérience associant bien-être, mouvement, découverte, transmission et reconnexion à la nature.

Il invite les participants à expérimenter différentes pratiques, à découvrir des traditions et savoir-faire liés au bien-être et à l'alimentation, et à explorer des environnements naturels marocains dans une démarche respectueuse des personnes, des cultures et de l'environnement.

La participation aux activités s'effectue dans un esprit de respect, d'écoute, de bienveillance et de responsabilité individuelle.